

**DE BONNES NOUVELLES POUR L'EMPLOI
DANS L'INDUSTRIE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

Le 13 mars 2008 – Bonne nouvelle, les entreprises et les travailleurs de l'industrie des technologies de l'information et des communications représentés par **TECHNOCompétences**, le Comité sectoriel de main-d'œuvre en technologies de l'information et des communications, profiteront des actions structurantes annoncées dans le budget 2008-2009 du gouvernement du Québec. Selon leur choix, les entreprises pourront bénéficier de nouveaux crédits d'impôt remboursables aux affaires électroniques corrigeant, tel que souhaité, certaines lacunes des programmes antérieurs, notamment :

- L'abolition de la contrainte des sites désignés et un prolongement jusqu'au 1^{er} janvier 2016 soutiendra un plus grand nombre d'entreprises;
- La hausse du minimum admissible à 20 000 \$ contribuera à hausser le plafond salarial jusqu'à 66 666 \$, et ce, malgré la baisse du crédit de 40% à 30%;
- La nouvelle définition des activités admissibles, autour des affaires électroniques, contribuera à l'amélioration de la compétitivité des entreprises québécoises.

En somme, le gouvernement a été réceptif aux recommandations du Groupe de travail sur les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie. Le président de conseil d'administration de **TECHNOCompétences**, Carl-Frédéric De Celles, tient à souligner: « Nous sommes heureux de constater que les propositions de notre industrie ont été entendues. »

TECHNOCompétences a déposé un mémoire en septembre au Groupe de travail sur les aides fiscales, mandaté par la ministre des Finances du Québec. Son mémoire concluait que des aides étaient toujours nécessaires pour soutenir une industrie considérée comme un moteur économique pour le Québec et apportait une série de recommandations dans ce sens, plus particulièrement des aides différenciées, modulant les appuis en fonction des problématiques de chacun des segments de l'industrie. De plus, **TECHNOCompétences** a fait valoir que ces aides devraient viser les quatre grands défis de l'industrie, à savoir le développement d'une main-d'œuvre qualifiée, la commercialisation des produits et services, le financement et la productivité des entreprises.

Par ailleurs, **TECHNOCompétences** entend suivre de près la définition gouvernementale des activités admissibles, notamment « activités d'innovation à valeur ajoutée » et « affaires électroniques », de même que leur application dans les modalités des programmes. De plus, Carl-Frédéric De Celles poursuit : « Au-delà de ces bonnes nouvelles, le conseil d'administration de **TECHNOCompétences** demeure cependant convaincu de la nécessité de l'adoption d'une politique gouvernementale permettant au Québec d'être un acteur de première importance dans la nouvelle économie. Elle nous permettra de mettre en valeur les talents de nos travailleurs et des entrepreneurs à l'échelle mondiale. »

L'industrie des technologies de l'information et des communications emploie plus de 132 000 personnes et constitue un facteur d'innovation et de productivité pour l'ensemble de l'économie. Ses perspectives de croissance et d'emplois sont d'autant plus excellentes que les experts prévoient 7 000 nouveaux postes par année pour les 5 prochaines années.

TECHNO*Compétences*, le Comité sectoriel de main-d'œuvre en technologies de l'information a comme mission de soutenir et promouvoir le développement de la main-d'œuvre et de l'emploi dans le secteur des technologies de l'information et des communications en concertation avec les partenaires de l'industrie. Pour plus d'information sur nos réalisations, consultez notre site Web au www.technocompetences.qc.ca

-30-

Pour plus d'information

Roseline Bienvenu

Coordonnatrice des communications

TECHNO*Compétences*

Tel : 514-840-1261

Cell : 514-699-1261

Courriel : rbienvenu@technocompetences.qc.ca